ASSOCIATION DES RIVERAINS DE FRANCE

ASSOCIATION NATIONALE FEDERANT DES RIVERAINS, DES ASSOCIATIONS, DES SOCIETES ET DES SYNDICATS DE RIVERAINS DES EAUX DOUCES ET/OU MARINES.
Association déclarée le 29 Août 1979 régie par la loi du 1er juillet 1901.

Demande d'adhésion association, société ou syndicat de riverains – année 2010

Nom – Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Fax : Email :

Président de (appellation, siège social)
composé majoritairement de riverains et régulièrement déclaré en (département) :

sur la rivière du bassin versant de

Nombre de membres riverains (cf bas de page) :

Dûment accrédité, j'en demande l'adhésion à l'Association des Riverains de France et l'engage à verser annuellement le montant de la cotisation.

Je précise que j'ai eu connaissance de l'Association des Riverains de France par

J'adresse à M. Guy JOYAUX, Trésorier, 30 Grand' Rue, 86290 LIGLET, tél/fax 05 49 91 65 55, le montant de la cotisation (laquelle ne deviendra définitive qu'après acceptation par le bureau) pour l'année 2010 soit **75,00 euros** par chèque ci-joint.

A le 2010.
signature et qualité

Rappel de la définition du riverain (extrait article premier du règlement intérieur) :

Est riverain de cours d'eau, la personne physique ou morale qui est imposée au titre de l'impôt foncier pour une parcelle située sur le lit mineur ou le lit majeur d'un cours d'eau.
Est également riverain, la personne acquittant la taxe d'habitation sur un logement jouxtant immédiatement un cours d'eau (ou canal) dont il subit directement les influences.